



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GLINCHE Eric, 1^{er} Adjoint, en remplacement du maire absent, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2026.

Présents : M. GLINCHE Eric, Adjoint, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : GILBERT Loïc, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CLOUET Nathalie à M. POTTIER Christian, LEVACHER Martine à Mme HAIGRON Amandine, MOREL Patricia à M. VALOTAIRE Denis, M. GUYON Django à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : M. BOURMALO Romuald

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-089 – Avis relatif à la demande présentée par la société PIGEON CARRIERES en vue de renouveler l'autorisation environnementale d'exploitation et d'extension de la carrière des Vallons

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R. 181-18 ;

Vu la demande présentée par la société PIGEON CARRIÈRES en vue de renouveler l'autorisation environnementale d'exploitation et d'étendre la carrière des Vallons, située sur les communes de Bais et de Louvigné-de-Bais ;

Vu le dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que, conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, le préfet consulte le conseil municipal des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ;

Considérant le dossier présenté par la société PIGEON CARRIÈRES, ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et les éléments complémentaires apportés par le pétitionnaire ;

Considérant les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques, notamment en matière de maîtrise et de surveillance des rejets dans les eaux superficielles et souterraines ;

Considérant l'augmentation significative de l'accueil de matériaux inertes, porté à 330 000 tonnes par an en moyenne et jusqu'à 360 000 tonnes par an au maximum, susceptible d'avoir une incidence sur le trafic routier lié à l'exploitation du site ;

Considérant la nécessité de maîtriser les différentes nuisances susceptibles d'être générées par l'exploitation de la carrière, notamment en matière de bruit, de poussières et de circulation ;

Considérant l'importance de garantir les conditions de remise en état du site au terme de son exploitation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De formuler un avis favorable au projet de renouvellement de l'autorisation environnementale d'exploitation et d'extension de la carrière des Vallons, sous réserve de la mise en œuvre de garanties renforcées concernant :
 - o la protection des milieux aquatiques, notamment par un suivi régulier et renforcé de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des rejets dans le milieu naturel ;
 - o la maîtrise des incidences liées au trafic routier, compte tenu de l'augmentation projetée de l'accueil de matériaux inertes ;
 - o la limitation et le suivi des nuisances liées à l'exploitation, notamment en matière de bruit, de poussières et de circulation ;
 - o les conditions de remise en état du site après exploitation, afin de garantir une réhabilitation adaptée des espaces concernés ;
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre le présent avis à Monsieur le Préfet et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/09/2026

Pour le maire empêché
Le 1^{er} adjoint
Eric GLINCHE



Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. POTTIER Christian, is written over the text.